

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS FÉMINISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

Révolution permanente

D'ores et déjà, et indépendamment de l'évolution future de la révolution et de la contre-révolution, le monde que nous croyions connaître a changé. Sous nos yeux, les peuples des pays arabes sont en train de prouver que, définitivement, il ne peut y avoir de «fin de l'Histoire». Alors que le mouvement ouvrier se trouve dans une situation historiquement faible, une brèche inattendue s'ouvre au sein de pays qu'on nous présentait comme inéluctablement rétifs à toute transformation.

Déjà trois despotes sont tombés, et bien d'autres tremblent devant une situation qui semble pouvoir basculer à tout moment. Cette peur les conduit à commettre les pires atrocités. Ils devront les payer. Cependant, et ce n'est pas faire preuve de cynisme que de le rappeler, le renversement de la tête de l'État ne peut en aucune manière être considéré comme l'aboutissement d'un processus de transformation sociale radicale. Il en est un passage obligé, nécessaire, mais doit servir d'étape et non de ligne d'arrivée.

Les forces syndicales sont en premières lignes dans les révolutions arabes, et continuent de pousser le mouvement là où certains semblent pouvoir se satisfaire d'un changement de dirigeant. Car si le despotisme politique étouffant des régimes déchus ou vacillants doit être combattu, nous ne pouvons ignorer qu'il s'appuie sur, et rend possible, un autre despotisme: celui de l'argent. En Égypte comme en Suisse, en Libye comme aux États-Unis, en Tunisie comme en France, une bataille est engagée qui a pour objet la démocratie. L'émancipation humaine est un combat. La brèche ouverte par les révolutions arabes se refermera si cessent les mobilisations. Nous devons rendre cette bataille, cette révolution, permanente.

Réd.



Numéro spécial: Les vingt ans de la grève des femmes

Après avoir fêté les 40 ans du droit de vote des femmes, un nouvel anniversaire nous rappelle que les changements, ça prend du temps! Le premier pas de 1971 était évidemment nécessaire, comme l'introduction du principe de l'égalité des sexes dans la constitution fédérale dix ans plus tard. La grève des femmes de 1991 a pourtant rappelé que l'égalité en droit ne se traduisait pas automatiquement dans les faits. Vingt ans plus tard, la situation des inégalités entre les sexes ne mérite-t-elle pas une nouvelle mobilisation?

■ Fiscalité

Le canton de Neuchâtel se rêve en paradis fiscal

Page 3

■ Santé

Grand entretien avec Pierre-Yves Maillard

Pages 4 et 5

■ PSS

La gauche du parti s'organise

Page 11



Kadhafi va-t-il demander l'asile?

CAMARADE CHRONIQUEUR

La collégialité dans un seul sens

Collégialité. C'est un mot-clé dans la politique suisse. Lorsqu'on est membre d'un organe, on défend ses propres idées mais, une fois que la décision est prise, on ne manifeste pas son désaccord vers l'extérieur. Une version encore plus forte de la collégialité exige que tous les membres d'un organe donné doivent en plus défendre publiquement l'opinion de la majorité. Ainsi, récemment, notre nouvelle conseillère fédérale a dû combattre l'initiative contre les armes même si (on le croit bien) elle y était personnellement favorable.

Le Congrès est l'organe suprême du PSS. En octobre dernier, à Lausanne, les délégué-e-s ont débattu pendant deux jours du nouveau programme. Le tout avait été précédé d'une longue procédure de consultation qui a duré plusieurs mois et a permis à chaque section et chaque membre du parti de donner son avis et de proposer des amendements. À la fin de ce processus participatif et démocratique, le Congrès a pris ses décisions. Certes, aucun-e délégué-e ne partage toutes ces décisions, mais à la fin, le produit final a été mis au vote et il a été accueilli à la quasi unanimité.

Un parti qui se veut démocratique ne peut certes pas exiger de chacun-e de ses membres de respecter une collégialité «forte» et donc de défendre publiquement tous les points du programme. Mais il me semble qu'on pourrait au moins attendre de celles et ceux qui occupent des fonctions les plus en vue (membres de la présidence, cheffe du groupe, etc.) qu'ils-elles appliquent la règle de la collégialité «faible» et, donc, ne combattent pas publiquement les points du programme qu'ils-elles ne partagent pas.

Comme on sait, cela n'a pas été le cas. On a même assisté à une véritable course pour prendre ses distances avec les points les plus médiatisés, mais non forcément les plus intéressants, du programme. «Non, je ne veux pas dépasser le capitalisme.» «Non, je suis contre l'abolition de l'armée», etc.

Comme par hasard, ce sont en règle générale ces mêmes camarades qui appellent au respect d'une collégialité «forte» une fois dans un exécutif.

Nenad Stojanovic est politologue et député PS au Grand Conseil tessinois

L'HUMEUR DU MOIS

«Qualité suisse» à Alusuisse

En exclusivité pour ses abonné-e-s, *Pages de gauche* – puisant dans les «papiers suisses» transmis par Wikileaks – livre à chaud certains éléments de l'histoire secrète de la fin d'une grande entreprise: Alusuisse. En effet, les dépêches de l'ambassade américaine en Suisse, croisées avec d'autres sources, donnent un éclairage inédit sur ces événements.

Que nous révèlent donc ces documents? Ainsi, en 2000, le «gourou du parti UDC» – Christoph Blocher – accompagné de son compère financier Martin Ebner, alors respectivement président et vice-président d'Alusuisse, permettent à Alcan de racheter l'entreprise. Les deux ne seront restés que dix-huit mois au conseil d'administration, mais auront détruit rapidement une entreprise labellisée «qualité suisse». Ce label signifie plus ou moins que toutes les élites politico-économiques ont eu leur part du gâteau et que l'entreprise a collaboré avec les nazis et le régime de l'apartheid en Afrique du Sud. L'action de Blocher et Ebner a eu notamment pour conséquence que de 2000 à 2010, la moitié des emplois industriels sur les sites suisses (en particulier en Valais) de l'ancienne Alusuisse devenue propriété d'Alcan, puis de BHP Billiton furent détruits.

On ne peut qu'acquiescer devant la pertinence du jugement de l'ambassade américaine qui se dit «préoccupée par le fait que des personnes suspectées de terrorisme continuent à opérer en Suisse, et que les fonctionnaires suisses soient trop restrictifs dans les informations qu'ils partagent». Des terroristes économiques en liberté? Mieux encore, puisque Christoph Blocher finira ministre de la Justice. Difficile dès lors de s'opposer à cette politique désastreuse. Vraiment la Suisse est une «démocratie alpine frustrante»!

Mathieu Gasparini

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.–
Abonnement de soutien: Fr. 130.–
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuse-s): Fr. 39.–

CCP 17-795703-3
www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Samuel Bendahan (SB), Antoine Chollet (AC), Romain Felli (RF), Adrien Fontanellaz (AF), Benoit Gaillard (BG), Mathieu Gasparini (MG), Stéphanie Pache (SP), Line Rouyet (LR), Sébastien Schnyder (SS), Arnaud Thierry (AT)

Comité:

Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Michel Cambrosio, Raymond Durous, Dan Gallin, Grégoire Junod, André Mach, Philipp Müller, Géraldine Savary, Alberto Velasco

Maquette:

Marc Dubois, Lausanne

Sécretariat de rédaction et mise en page:

Antoine Chollet

Webmaster:

Mathieu Gasparini

Illustrations:

Christian Vullioud (Cévu)

Relecture:

Salima Moyard, Éric Peytremann

Impression:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

NEUCHÂTEL

Gros cadeaux aux entreprises

Comme nous l'évoquions dans notre précédent numéro, les citoyen-ne-s neuchâtelois-es voteront dans un mois sur la réforme de la fiscalité des entreprises du canton. Le Conseil d'État et le Grand Conseil souhaitent introduire trois mesures principales: réduction de l'impôt sur le bénéfice des entreprises de 10% à 5%, division par 100 de l'impôt sur les holdings (de 0,5‰ à 0,005‰), réduction de l'imposition des dividendes pour les gros actionnaires (détenant plus de 10% du capital de l'entreprise).

LE SACRO-SAIN ÉQUILIBRE DES FINANCES

Comme d'habitude, cette étonnante mansuétude à l'égard d'entreprises déjà très favorisées par une imposition particulièrement clémente est justifiée par un argument censé devoir emporter la mise: l'équilibre des finances cantonales. Les baisses d'impôts devraient permettre d'enregistrer des recettes supplémentaires pour l'État, ce qui justifie toutes les capitulations. On nous a déjà servi cet argument jusqu'à la nausée lorsqu'il s'est agi, ces dernières

années, de couper dans les prestations de l'État. On s'aperçoit donc aujourd'hui qu'il peut véritablement soutenir n'importe quelle mesure néolibérale, puisqu'il s'agit aujourd'hui de défendre une réduction d'impôt. Donc, lorsqu'on ferme des services hospitaliers et des classes ou qu'on rabote les dépenses sociales, c'est pour assurer le futur du canton, et lorsqu'on baisse les impôts pour les entreprises, c'est bien entendu avec le même objectif! Le soi-disant «équilibre des sacrifices» dont on nous a abreuvé depuis des années montre une fois de plus son véritable visage, c'est-à-dire celui des sacrifices des plus précaires pour pouvoir assurer des cadeaux aux plus favorisé-e-s. Curieuse logique, surtout lorsqu'on prétend penser au futur d'une communauté politique.

CONCURRENCE FISCALE

Cette baisse s'inscrit dans un courant profond qui a touché tous les cantons suisses, paradis fiscaux connus loin à la ronde par les entreprises, ainsi qu'un certain nombre de pays européens, par exemple l'Irlande. La logique sous-jacente à cette politique est qu'il vaut mieux voler les impôts des entreprises des voisins que de développer ses propres richesses. Cette stratégie est bien sûre risquée, puisqu'on se voit en permanence menacé par des baisses compétitives de ces mêmes voisins, bien décidés à récupérer leurs biens. Mais, lorsqu'elle est l'œuvre du Parti socialiste local, elle devient proprement scandaleuse puisqu'elle renforce ce contre quoi, précisément, la gauche lutte depuis sa création, à savoir le capital.

Un État n'est pas fort quand ses

moyens financiers dépendent de l'imposition ridiculement basse d'entreprises hautement mobiles, il ne l'est pas non plus lorsqu'il s'appuie sur les forces qui, depuis une vingtaine d'années, cherchent avec persévérance à l'affaiblir, et il ne l'est assurément pas s'il s'aliène le soutien de celles et ceux sur qui il repose effectivement, à savoir ses citoyen-ne-s. À force de leur montrer, plus ou moins implicitement, qu'ils sont les seul-e-s à faire de véritables sacrifices pour payer des impôts (qui, dans le canton de Neuchâtel et pour les personnes physiques, sont parmi les plus élevés de Suisse), elles-ils risquent un jour de ne plus accepter de jouer le jeu.

Quand donc le Parti socialiste neuchâtelois se réveillera-t-il de son sommeil? Non, vous ne trouverez pas le salut du canton dans les grandes entreprises étrangères qui s'y sont implantées après des décennies de «promotion économique», mais peut-être en contestant ce qui l'étrangle depuis des années, à savoir un «frein aux dépenses» aussi absurde économiquement que politiquement incapacitant.

Antoine Chollet

Savoir résister au chantage

Le canton de Neuchâtel, comme d'autres en Suisse, est soumis à un chantage apparemment implacable de la part de quelques grandes entreprises. Toute proposition de réforme écornant ne serait-ce que minimalement les intérêts des dites entreprises provoque immédiatement des menaces de départ ou de délocalisation.

Il faut donc rappeler deux principes élémentaires à ce sujet. Cela prouve premièrement le grand danger qu'il y a de se mettre dans pareille situation, que le renforcement des grandes entreprises en question ne fera qu'aggraver. Deuxièmement, l'État doit toujours se placer dans une position de négociation, c'est-à-dire utiliser ses atouts pour faire plier l'autre partie, et il en a les ressources. Pour une entreprise comme Philipp Morris (puisque c'est surtout d'elle qu'il s'agit), un départ du canton représenterait bien sûr des coûts très importants, il ne faut surtout pas l'oublier. On a parfois l'impression que l'État s'affaiblit lui-même face à des entreprises *a priori* considérées comme toutes-puissantes. AC

Taux d'imposition du bénéfice des personnes morales 2011, par canton

	Taux au chef lieu, part nominale, en %	Taux effectif au chef lieu, en %
Schwytz	16,44	14,12
Appenzell Rh.-Ext.	14,50	12,66
Obwald	14,50	12,66
Nidwald	14,50	12,66
Lucerne	19,00	15,97
Appenzell Rh.-Int.	16,50	14,16
Schaffhouse	19,00	15,97
Uri	17,84	15,14
Thurgovie	19,90	16,60
Zoug	18,17	15,38
Neuchâtel (après réforme)	18,49	15,61
Glaris	19,97	16,65
Fribourg	24,42	19,63
Grisons	20,02	16,68
Saint-Gall	20,31	16,88
Tessin	26,23	20,78
Bâle-Campagne	26,10	20,70
Zurich	26,86	21,17
Argovie	23,26	18,87
Soleure	29,20	22,60
Vaud	30,78	23,53
Berne	27,59	21,63
Jura	27,21	21,39
Valais	27,50	21,57
Neuchâtel (avant réforme)	28,50	22,18
Bâle-Ville	29,50	22,78
Genève	31,88	24,17

Source: Hanny, Steuerrecht, 2011 et NZZ

GRAND ENTRETIEN

P.-Y. Maillard: «je suis un Girondin»

On se souvient que, le 25 janvier dernier, le Grand Conseil vaudois refusait l'entrée en matière sur la révision de la Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public et des réseaux de soins (LPFES), de manière totalement inattendue. On a très vite interprété cela comme un «camouflet» infligé par la droite au chef du Département de la santé et des affaires sociales, Pierre-Yves Maillard. *Pages de gauche* a voulu discuter de ce vote avec ce dernier, et lui demander comment la gauche pouvait agir dans le domaine de la santé en Suisse. Ses réponses en étonneront quelques-un-e-s!

Quelle analyse fais-tu du vote du 25 janvier dernier?

Il est difficile à interpréter car la commission avait accepté sans opposition la modification de la LPFES. C'est d'autant plus difficile à comprendre que cette modification de la loi visait à donner un délai aux cliniques privées pour se mettre en conformité avec la loi cantonale qui règle déjà le financement des hôpitaux. Par son action, la droite a en fait réduit ce délai pour les cliniques privées, puisque le Conseil d'État devra bien appliquer ces dispositions.

Personne n'a formulé de propositions alternatives. Il est clair que pour le lobby des cliniques privées, il faudrait abolir la LPFES, mais ce serait aller à l'encontre de tout ce qui a été fait dans le canton de Vaud depuis 20 ans!

Il ne s'agissait donc pas de lutter contre «l'étatisation» de la médecine, comme on l'a entendu?

Non, le canton de Vaud dispose déjà d'un cadre légal. Nos

hôpitaux de zones ne sont pas publics, ce sont des entités privées à but non lucratif financées par l'État. C'est justement parce que l'État n'en est pas propriétaire qu'il est nécessaire d'avoir un cadre légal.

Qu'a donc permis cette loi?

Le Grand Conseil a renforcé ces dernières années la LPFES afin de mieux contrôler des entités privées subventionnées par l'État. On se souvient par exemple de scandales de petits EMS qui versaient des salaires de 400'000 frs à leur direction!

Par ailleurs, ce cadre nous a permis d'agir sur les conditions de travail et de rémunération du personnel, ce qui a amené à la signature d'une CCT. Celle-ci a apporté des améliorations substantielles pour une grande partie du personnel, particulièrement dans les bas salaires, qui sont des professions très féminisées. Un salaire minimum à plus de 3700 frs sur 13 mois a été fixé, ainsi qu'une 6^e semaine de vacances pour les personnes de plus de 50 ans, une réduction des heures de travail, etc. Toutes ces avancées ont été financées par l'État, ce qui impliquait un cadre légal strict.

Au final, le système hospitalier vaudois fonctionne bien et connaît maintenant des coûts d'hospitalisation inférieurs à la moyenne suisse.

L'existence d'un secteur privé dans la santé est-elle justifiée?

Aujourd'hui nous avons un système qui relève à 85% du secteur public ou parapublic, et à 15% du secteur privé. Si le client souhaite un confort supplémentaire dans le cadre de son hospitalisation et qu'il paie pour cela, je n'y vois pas d'objection, du moment que le secteur public assure des prestations universelles et de qualité.

Le danger ne réside-t-il pas dans la taille de ce secteur privé?

En réalité, ça va dépendre de la qualité du secteur public! En Suisse, ces dernières années, les

moyens mis dans le secteur public ont pu prévenir sa dégradation, contrairement à la France par exemple.

Il faut en plus contrôler l'offre de certains actes médicaux particulièrement lucratifs, par exemple l'imagerie médicale ou les dialyses, dont les tarifs sont aujourd'hui artificiellement élevés. Pour lutter contre ces «niches tarifaires», on peut invoquer, comme nous l'avons fait, la «clause du besoin».

Est-ce que cette situation ne remet pas en cause la stratégie de cantonalisation de la politique de la santé?

En réalité, le débat actuel montre que l'essentiel se joue toujours au niveau des cantons, puisque la sécurité de l'approvisionnement en soins leur incombe. Le principe de la loi fédérale, en soi très discutable, est de dire qu'il faut garantir une égalité du financement entre les hôpitaux privés et publics. Les cantons restent cependant encore libres de déterminer la liste des institutions concernées, et de signer des mandats de prestation. Il n'y a aucune raison pour qu'ils renoncent à demander aux institutions qu'ils subventionnent d'effectuer une mission de service public (service de garde, urgences, etc.).

Tous les cantons sont d'ailleurs confrontés au même problème, et les cliniques privées ne sont pas plus tendres avec mon collègue radical zurichois, qu'avec le socialiste que je suis! Avec ce système, seules deux solutions sont possibles. Soit tous les hôpitaux assurent progressivement une mission généraliste de service public, ce qui est la position vaudoise (en rappelant que les cliniques privées ne sont pas obligées d'entrer dans ce système), soit les hôpitaux qui ne remplissent pas cette mission de service public paient une taxe pour financer ceux qui l'assurent à leur place (c'est l'option zurichoise).

Par rapport à un système national, dans lequel la planification se ferait au niveau de la

Confédération, je suis persuadé qu'il est essentiel de garder un contrôle démocratique de proximité sur le secteur de la santé, et un système cantonal le permet vraiment. Nous avons besoin, à gauche, d'une nouvelle réflexion sur l'espace de l'action politique. Une centralisation, outre qu'elle accroît la distance avec la population, accroît également les délais de réalisation des projets et renforce l'autonomie des administrations. En définitive, c'est une position plus girondine que jacobine que je défends, même si elle n'est pas habituelle au PS!

Veux-tu dire par là que les expérimentations cantonales peuvent servir d'exemples?

Oui. Dans le domaine social, beaucoup d'avancées sont

venues d'expérimentations cantonales. Les régimes d'assurance maladie obligatoire ont commencé par être cantonaux, comme les aides aux familles.

Ces réformes se font donc à la fois dans les institutions et par la démocratie directe?

Toutes les gauches réformistes et progressistes qui ont du succès ont compris cela. Il existe plusieurs instruments pour agir et il faut les combiner plutôt que les opposer: démocratie directe et représentation, parlement et mobilisations, etc. Même les révolutions débouchent sur le besoin d'institutions démocratiques, nous en avons encore un exemple dans les pays arabes. On voit bien qu'il ne suffit pas de renverser le régime existant pour gagner. Il

faut construire une démocratie du quotidien et la faire vivre!

Devrait-on, à gauche, imaginer un financement purement public de la santé, et non plus un régime assurantiel?

Concrètement, cela voudrait dire que ce secteur serait financé à 100% par l'impôt, et plus par des primes d'assurances. D'un point de vue social, ce serait une bonne chose. Mais c'est difficile à faire, car les gens en Suisse croient encore beaucoup celles et ceux qui leur disent que la responsabilisation individuelle sur les coûts passe par des primes par tête. Il faut transformer ce financement injuste par étapes, en renforçant les subsides par exemple.

Propos recueillis par Romain Felli et Antoine Chollet

Encore de nombreux combats en perspective



Photo: Peter Mosimann (DSAS)

GENÈVE

Constituante et égalité

La constituante genevoise a débattu l'année passée de la question de la parité et de l'introduction de quotas de femmes dans les différents organes représentatifs du canton. Comme d'habitude, on y a vu fonctionner à plein régime la rhétorique réactionnaire de la droite, au sens très précis que lui donnait A. Hirschman dans *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Un discours réactionnaire se caractérise selon l'économiste allemand par trois stratégies d'argumentation, incohérentes entre elles même si elles sont parfois utilisées par les mêmes personnes.

L'EFFET PERVERS

Le premier d'entre eux est celui de l'«effet pervers». La parité en aurait, et des plus grands, comme l'a rappelé la radicale Françoise Saudan: elle infantiliserait les femmes, méconnaîtrait leurs compétences et confirmerait, en fait, une inégalité. Si la valeur défendue – l'égalité entre hommes et femmes – est reconnue par tout le monde, les propositions visant à la réaliser concrètement contribueraient en réalité à l'affaiblir.

Or il n'en est rien, pour autant que ces mesures soient comprises comme un moyen parmi d'autres visant à améliorer la situation, comme un point de départ et non un point d'arrivée.

INUTILITÉ ET MISE EN DANGER

Second argument: les quotas ne servent à rien. Alors qu'ils imposent des changements institutionnels lourds, ils ne permettraient pas d'atteindre le but qui leur est assigné, à savoir, une fois de plus, l'égalité. Au niveau purement factuel, l'argument est bien sûr ridicule, puisque la parité de liste ou d'élu-e-s garantit assurément une présence plus importante des femmes. Et si l'on est sensible aux effets symboliques en politique, ce n'est pas tout à fait identique d'avoir une assemblée où ne siègent que 15% de femmes et une autre où elles occupent la moitié des sièges.

Enfin, troisième argument, l'introduction de quotas mettrait en danger la démocratie, la liberté de vote ou l'égalité entre les candidat-e-s. Le bénéfice escompté se fait à un tel coût,

pour la société, pour la démocratie, pour les assemblées, qu'il ne peut plus se justifier. C'est sans doute l'argument le plus ridicule, puisqu'il feint d'ignorer que cette égalité des votes est déjà très souvent ignorées pour d'autres raisons, qu'il s'agisse de l'apparement des listes dans les élections proportionnelles ou de la double majorité du peuple et des cantons dans les scrutins fédéraux.

UNE ATTAQUE DÉTOURNÉE

Ce n'est donc jamais en affrontant frontalement l'égalité entre hommes et femmes que la droite réactionnaire manœuvre, mais en la reconnaissant en principe tout en l'attaquant par mille subterfuges argumentatifs, tout cela pour masquer son opposition de principe qu'elle sait très bien ne plus pouvoir affirmer ouvertement. La longue tradition dans laquelle ce discours s'inscrit suffirait à elle seule à démontrer l'intérêt des mesures visant à établir une parité de fait dans les différents corps élus de la République et canton de Genève!

Antoine Chollet

GRÈVE DES FEMMES

Retour sur 1991, vingt ans après

Marianne Ebel, députée de solidarité au Grand Conseil neuchâtelois, revient avec nous sur la grève des femmes de 1991.

En deux mots, qu'est-ce que ça a été, la grève des femmes il y a vingt ans?

Ce fut un grand moment! La génération qui s'était battue pour l'article constitutionnel en 1981 s'était rendu compte que cela ne suffisait pas, et qu'il fallait encore lutter pour inscrire l'égalité dans la réalité. Il y avait une indignation partagée par beaucoup de femmes à ce moment, qui explique cette mobilisation si massive et si inattendue.

Lorsque les ouvrières de l'horlogerie, les premières, ont appelé à la grève, cela a encouragé les autres femmes. On a ensuite préparé la mobilisation pendant toute une année en se demandant chaque jour s'il était possible que ça marche. Et finalement oui, elle a eu lieu cette grève! On a entendu des slogans – comme «ni bonniche, ni potiche» – qui cherchaient à enterrer les préjugés contre les femmes. Cette journée a été très créative, chacune venait avec des idées nouvelles, des propositions d'action, etc.

Quel impact symbolique a eu cette grève?

Il a été important. Tout le monde a été surpris car les femmes ont vraiment croisé les bras ce jour-là. Le mouvement a rassemblé bien au-delà des seules militantes habituelles, ce qui a fait que les femmes ont été reconnues dans leur indignation, personne n'a pu ignorer leurs revendications.

Cette grève a rappelé à la société que la situation des femmes était intolérable. Elle a aussi permis de combattre les arguments qu'on nous opposait systématiquement, à savoir que l'égalité devait commencer par l'imposition d'un service militaire féminin et d'une augmentation de l'âge de la retraite.

Par cette grève et les actions qui l'ont entourée, nous avons pu faire comprendre que l'égalité signifiait d'abord beaucoup d'autres choses.

Et quelles ont été ses conséquences politiques?

Politiquement, la grève a eu un certain poids aussi. Elle a en particulier permis de passer enfin la loi d'application de l'article constitutionnel sur l'égalité. Des avancées législatives ont aussi été réalisées sur le plan de l'égalité salariale. Je pense aussi que l'introduction du congé maternité peut être comprise comme une conséquence de la grève de 1991, tout comme la réforme du droit du divorce, qui est quand même moins inégalitaire qu'auparavant.

En ce qui concerne l'activité politique des femmes, la situation est restée mauvaise. La conscience politique des femmes est sans doute plus élevée qu'auparavant, mais l'activité politique est toujours très difficile dans le quotidien.

Et aujourd'hui, les revendications ont-elles changé?

Certains sujets ressortent davantage, mais les thèmes principaux sont les mêmes. Les structures d'accueil des enfants et la pénurie dramatique de

places en crèches constituent par exemple un sujet qui a pris de l'importance ces dernières années. Je remarque quand même que, chez les jeunes, les hommes sont un peu plus conscients de ces inégalités et veulent agir différemment que leurs parents l'avaient fait.

Les inégalités salariales sont en revanche toujours béantes, avec une différence de près de 20% en moyenne. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a vingt ans on nous disait que les femmes gagnaient moins parce qu'elles étaient moins formées. Or on observe aujourd'hui que c'est dans les professions demandant les formations les plus élevées que les inégalités hommes/femmes sont les plus fortes. Cela montre simplement que, si l'éducation est essentielle, elle n'est pas pour autant suffisante.

Enfin, on sait que l'introduction d'un salaire minimal bénéficiera principalement aux femmes; c'est l'une des nombreuses raisons qui doivent nous conduire à nous battre pour son introduction.

Propos recueillis par Antoine Chollet

À lire: *Collectif, Mieux qu'un rêve, une grève, Lausanne, Éditions d'En Bas, 1991.*



La grève à l'Université de Lausanne

Source: Mieux qu'un rêve, une grève, Éditions d'En Bas (1991)



Le signe de ralliement de celles et ceux qui veulent que 2011 ne soit pas qu'une commémoration

GRÈVE DES FEMMES

Debout!

Pour faire le point sur les mobilisations prévues en 2011, nous nous sommes entretenues avec Camille Kroug, secrétaire de l'Union syndicale vaudoise et membre du collectif vaudois du 14 juin 2011.

Les mobilisations de 1991 avaient été l'œuvre des travailleuses-mêmes et avaient rassemblé un demi-million de femmes. En 2009, sous l'impulsion des femmes de l'Union syndicale zurichoise, une proposition de commémorer la grève du 14 juin 2011 par une nouvelle mobilisation collective est adoptée lors du congrès des femmes de l'Union syndicale suisse. Cette origine syndicale explique en partie l'accent mis sur la question de l'égalité des salaires, mais le projet se veut déclinable selon le "génie local".

ENCORE DU CHEMIN

L'anniversaire de la grève doit ainsi permettre d'encourager en montrant le chemin parcouru et de mobiliser en insistant sur celui qu'il reste à faire pour atteindre cette fameuse égalité des sexes. Cette démarche est portée principalement par les syndicats, peu par les partis. La centrale nationale souhaiterait que le mouvement

viennais d'en-bas et ne fournit donc pas de plan de bataille, ni de catalogue de revendications "clés en main". Ce sera à chaque délégation locale de susciter la combativité des travailleuses. Cela semble bien de favoriser l'autonomie des femmes en les laissant choisir leur combat, mais créer le climat pour favo-



riser une mobilisation reste difficile, en particulier dans des milieux féminins avec peu d'expérience de lutte syndicale. Camille Kroug ne se décourage pas pour autant et, faisant allusion aux révolutions arabes complètement inattendues, rappelle qu'il faut toujours commencer à mobiliser si l'on

veut que le mouvement prenne de l'ampleur...

QUELLES RÉFORMES?

Encore faut-il identifier le tyran à chasser. Les femmes ne partagent pas le pouvoir aujourd'hui, qu'il soit économique ou politique, sans parler du pouvoir culturel. Et celles qui en ont se comportent pas différemment des hommes: elles exploitent de la même manière femmes et hommes. Cette réalité doit rappeler le besoin d'une transformation globale et collective des organisations professionnelles et publiques, ne réduisant pas les solutions à des mesurées pour les dames. Les chantiers sont vastes et l'on ne sait pas toujours comment s'emparer du problème. Les crèches trônent en bonne place dans les revendications comme un moyen de promouvoir l'autonomie économique des femmes, mais pour que le travail rendu alors possible soit rentable, une augmentation des salaires est nécessaire. La création d'un salaire minimum serait donc un premier pas. Il faut d'ailleurs rappeler que les inégalités de salaires, loin de diminuer, se sont creusées depuis vingt ans!

QUE FAIRE LE 14 JUIN 2011

Concrètement, une action symbolique est déjà prévue le 14 juin 2011 à 14h06: sifflez et faites du bruit où que vous soyez! Pour d'autres événements, il faut se reporter aux sites Internet des différentes coordinations décentralisées. Mais s'il est un message que l'on entend de la part de Camille Kroug et de toutes les femmes qui s'engagent pour prolonger le combat de 1991, c'est le besoin et la satisfaction de s'engager et de se mobiliser pour concrétiser ses rêves. Permettons-nous de rêver à une nouvelle grève des femmes!

Stéphanie Pache

GRÈVE DES FEMMES

Revendiquer l'égalité

La question des mobilisations collectives se pose en permanence. Comment mobiliser? Faut-il se mettre d'accord sur des objectifs et des moyens avant de se battre, ou rassembler au contraire sur des revendications précises? Quelle action est efficace? Il faut composer avec des moyens financiers et humains forcément limités. Dans ces conditions, toute action vaut-elle la peine d'être menée?

Au final, le problème reste toujours le même: les inégalités entre hommes et femmes ne sont pas niées, mais entre

celles et ceux qui croient à leur immuabilité et celles et ceux qui les trouvent normales, combien sommes-nous à vouloir les combattre en y consacrant du temps et de l'énergie? Le risque se présente vite d'adopter une attitude purement utilitariste: l'investissement est-il rentable?

À cette position, il nous faut en opposer une autre, consistant à percevoir le sens d'une action militante dans son exercice même. Le résultat d'un acte politique n'est jamais complètement prévisible, mais le fait que des personnes manifestent

leurs revendications est essentiel et nécessaire. Si je partage les valeurs d'égalité, de solidarité et de liberté, toutes les fois que je les défends, elles existent un peu plus, et cela n'a donc aucun sens de ne pas me battre sous prétexte que ma parole ne porte pas ou reste sans effet apparent. Même une oreille ou un œil suffit à justifier une lutte. Cette attitude est exigeante car cela signifie aussi que le combat est permanent et devrait se poursuivre en toutes circonstances, au quotidien.

Stéphanie Pache

AUTORITÉ PARENTALE

Et qui va promener le chien?

D'après le Code civil, l'enfant mineur-e se trouve placé sous l'autorité de ses parents. Les parents «déterminent les soins à donner à l'enfant, dirigent son éducation et prennent les décisions nécessaires». L'enfant doit se plier aux décisions de ses génitrice-ur, point. Mais que faire lorsque la réalité ne cadre plus avec la vision du code, à savoir quand les parents ont divorcé? Ou alors, lorsque les parents mettent au monde un enfant sans être mariés? En droit actuel, l'un des parents se voit attribuer l'autorité parentale lors d'un divorce, l'autorité parentale conjointe étant possible sur requête commune. Si les parents ne sont pas mariés ensemble, l'autorité parentale est d'office attribuée à la mère, et l'autorité parentale conjointe peut être octroyée sur requête motivée.

Fin janvier 2009, le Département de justice et police, alors dirigé par Evelyne Widmer-Schlumpf, met en consultation

un projet de révision du Code civil, afin que l'«autorité parentale conjointe» devienne la règle, aussi bien en cas de divorce que pour les enfants nés de parents non mariés. L'idée est que, après le divorce ou en l'absence de mariage, les parents sont censés prendre en commun les décisions importantes relatives à l'enfant.

En cas de divorce, ils devront se mettre d'accord avant le divorce sur la manière dont ils prendront, ensemble, les décisions importantes concernant leur enfant. Un projet de convention sera soumis à l'approbation des tribunaux. En cas de dissensions graves, l'autorité parentale pourra être attribuée à l'un des parents. Dans les cas de parents non mariés, l'autorité parentale conjointe doit devenir la règle.

LES FEMMES SOCIALISTES FONT DE L'OPPOSITION

Ce projet a été accueilli fraîchement par les Femmes socialistes suisses, qui craignaient que les pères obtiennent plus de droits de participation à l'éducation des enfants, sans contrepartie. Au début de cette année, Simonetta Sommaruga a, semble-t-il, décidé d'aller dans leur sens en proposant de lier l'autorité parentale conjointe à une révision du droit de la contribution d'entretien. Sous le droit actuel, la le débitrice-ur – le père, le plus souvent – de la contribution a droit au maintien de son minimum vital. Il ne doit pas payer au-delà, même si la mère et les enfants, salaire de la

mère et pension compris, vivent sous le seuil de pauvreté, si bien que c'est en général à la mère de demander des prestations sociales. On ne sait pas comment le DFJP compte améliorer cette situation.

L'ÉGALITÉ ET LES BAS SALAIRES

En décidant de lier autorité parentale conjointe et questions patrimoniales, Simonetta Sommaruga prend le risque de retarder un projet allant vers plus d'autonomie et d'égalité. Elle donne l'impression qu'accorder l'autorité parentale conjointe va dans le sens des pères, alors que la révision des questions patrimoniales favorise les mères, perdant ainsi de vue qu'il s'agit de deux problématiques différentes. D'un côté, l'autorité parentale conjointe est avant tout un projet pour plus d'égalité, reconnaissant que chacun des parents peut s'impliquer dans l'éducation des enfants. D'un autre côté, il y a certes lieu d'améliorer la situation patrimoniale des mères élevant des enfants, mais il faut reconnaître que le vrai objet du scandale, ce sont les bas salaires et les discriminations touchant les femmes sur le marché de l'emploi. En somme, ce n'est pas parce qu'elles divorcent que les femmes s'appauvrissent, mais parce qu'elles occupent des postes moins bien payés que les hommes, qu'elles soient mères ou non.

Et quoi qu'il en soit, Simonetta Sommaruga n'a pas encore dit qui allait promener le chien.

Arnaud Thiéry

Une image de la grève de 1991 à Berne.



Source: Mieux qu'un rêve, une grève, Editions d'En Bas (1991)

GESTATION POUR AUTRUI

Faut-il abolir la grossesse?

Même si la question de la gestation pour autrui peut sembler anecdotique, elle a réussi à diviser le PS français selon un schéma bien connu dans les divisions féministes, celui du partage entre postures libérale et morale. Mais est-ce bien à cette division que mène le débat sur cette technique appelée plus communément celle des «mères porteuses»? Sous le terme de «mère porteuse» se cachent plusieurs procédés. Il s'agit de confier la gestation d'un fœtus à une femme qui n'en sera juridiquement pas la mère pour réaliser le projet parental d'une autre personne, actuellement un couple et ne pouvant se reproduire autrement. La gestatrice reçoit ainsi un embryon, mais il peut aussi s'agir d'une seule insémination de sperme.

QUELQUES ARGUMENTS

Parmi les oppositions à la location d'utérus, nous retrouvons les arguments de défense de la nature contre un procédé artificiel dont on ne peut évaluer les effets sur la structure «naturelle» de la filiation et de la famille. D'autres avancent qu'il s'agit d'un renforcement d'une volonté irrationnelle de filiation biologique et génétique. Cette naturalisation des liens de descendance se fait par la marchandisation du corps des femmes en réduisant celles-ci à leur fonction procréatrice. Par ailleurs, les arguments favorables à une légalisation de cette procédure, qui existe dans un certain nombre de pays occidentaux dont les États-Unis, regroupent à la fois la défense d'un droit à la procréation et celui de disposer

de son propre corps. En outre le découplage de la maternité et de la grossesse est perçu comme une remise en question progressiste du rapport à la maternité. Enfin, concevoir la gestation comme un travail que l'on rémunère constituerait une amélioration par rapport au traitement habituellement réservé aux femmes enceintes dans le cadre professionnel.

DE QUOI PARLE-T-ON VRAIMENT?

La gestation pour autrui semble être l'objet de peurs et de projets contradictoires. Sans que l'on puisse arriver à la conclusion que son développement soit une priorité politique pour l'établissement de l'égalité entre les sexes, la levée de boucliers qu'elle suscite doit nous alerter. Une bonne partie des adversaires avancent en effet des raisons de s'y opposer assez similaires à celles des abolitionnistes du travail du sexe et des fondamentalistes anti-IVG.

L'argument consistant à faire croire que louer son corps représente forcément une exploitation et donc une violence rappelle étrangement les positions anti-prostitution. Le jugement de la gestation pour autrui comme essentiellement dégradante et aliénante disqualifie *a priori* les femmes comme pouvant exercer leur propre volonté sur leur corps et leur vie en général.

À l'inverse, il ne s'agit pas de nier que l'éventuelle rémunération de cette prestation s'inscrit dans des rapports sociaux, économiques et culturels où s'exercent des contraintes qui ne laissent pas les individus complètement

libres. Faire ce constat ne permet pas cependant de conclure que la gestation pour autrui est une pratique présentant un degré d'exploitation plus important que d'autres activités professionnelles utilisant le corps et requérant une longue période d'engagement, pour autant que des conditions de protection suffisantes soient garanties, ce qui en l'occurrence sera une préoccupation partagée par le couple receveur, forcément soucieux de la bonne santé de la «mère porteuse».

A QUI APPARTIENT MON CORPS?

Les femmes se sont battues pour la maîtrise de leurs capacités reproductrices, et peuvent actuellement ne pas se voir imposer une grossesse. De quel droit viendrait-on maintenant leur en refuser une? Sous le motif qu'il est fait pour d'autres? Pendant longtemps on s'est peu préoccupé de toutes ces gestations imposées. Maintenant la grossesse deviendrait une exploitation du corps des femmes et un risque non négligeable pour leur santé. Il faudrait alors tout de suite interdire toute gestation pour des raisons éthiques et de santé publique!

Stéphanie Pache

Réflexion à suivre

Cette question de la gestation pour autrui ayant suscité un échange riche au sein de la rédaction, nous poursuivons la discussion à son sujet dans un prochain numéro.

La rédaction

LE POING



Depuis le tournant néolibéral des années 1970, le Fonds Monétaire international (FMI) est le véritable bras armé du capitalisme mondial. On l'a vu littéralement affamer des populations entières sous prétexte d'«ajustements structurels». Qu'une institution a la politique aussi odieuse soit dirigée par un socialiste est déjà pénible. Mais **Dominique Strauss-Kahn**, puisque c'est de lui qu'il s'agit, semble également vouloir faire gagner la droite en France. Parce qu'il le méritait depuis longtemps, ce personnage opportuniste et importun reçoit notre poing mensuel.

LA ROSE



Ce mois-ci, nous ne boudons pas notre plaisir et adressons une rose très cordiale à nos camarades du **Parti social-démocrate (SPD) de Hambourg**, qui ont remporté une victoire historique le dimanche 20 février 2011 lors des élections au parlement de la ville-État. Le SPD décroche 48,4% des voix, alors que la CDU (droite conservatrice) perd la moitié de son électorat. Souhaitons que le SPD profite de sa majorité pour appliquer un programme résolument à gauche, à la veille de plusieurs autres scrutins importants dans différents *Länder*.

RÉVOLUTIONS ARABES

Des femmes en première ligne

Un aspect a souvent été relevé dans les commentaires plus ou moins enthousiastes qui sont apparus à propos des révolutions arabes de ce début d'année: la présence massive des femmes dans ces mouvements. Tous les vrais mouvements sociaux font tout à coup apparaître sur la scène politique des personnes qui ne sont pas censées y être et se mêler des affaires communes. Les révolutions européennes ont vécu le même phénomène, des sans-culottes de la Révolution

aux «pétroleuses» de la Commune de Paris en passant par les ouvrières-ers depuis deux cents ans; les révolutions arabes n'y font pas exception. Cette insistance sur la participation féminine nous inspire deux commentaires.

PRÉSENCE ET RETRAIT

Le premier, le plus important sans doute, c'est que cette présence évidente, impossible à ignorer, vient faire exploser une image complètement erronée mais fermement ancrée dans les

une seule femme dans ses rangs. Cela montre une fois de plus que celles et ceux qui renversent un ancien régime ne participent pas forcément à la constitution du nouveau, surtout lorsque leur présence sur la scène politique est vécue comme une incongruité. Il y a des inerties que même une révolution de l'ampleur de celle que sont en train de vivre les pays arabes ne peut faire disparaître.

PESANTEUR DES PRÉJUGÉS

D'autre part, l'insistance mise sur cet aspect précis des révolutions arabes a permis, pour une partie de la presse européenne et américaine, d'une part de faire silence sur les revendications économiques et sociales des populations révoltées, et d'autre part de réhabiliter dans une certaine mesure cette différence entre pays chrétiens et musulmans dont nous parlions à l'instant. Qui songerait en effet à relever la présence de femmes dans des manifestations syndicales en Europe ou aux États-Unis et à lui donner un contenu politique spécifique? De la part de médias qui s'apesantissent toujours sur le "gouffre culturel" qui existerait entre les deux rives de la Méditerranée, ce soudain engouement pour la participation féminine dans les rassemblements de Tunis, du Caire ou de Manama doit nous inciter à la méfiance. Il témoigne surtout du fait que ces médias n'ont guère abandonné leur grille de lecture traditionnelle, et n'ont fait que relever un écart remarquable entre cette dernière et la réalité. Il est malheureusement probable que cela ne suffise pas à transformer la grille elle-même.

Antoine Chollet

pays européens, à savoir que la femme n'existerait pas dans les pays musulmans, en particulier en ce qui concerne les affaires politiques. On oublie évidemment que le très musulman Pakistan a eu une présidente bien avant la France (qui n'en a toujours pas eu, d'ailleurs...) ou la Suisse, que les femmes égyptiennes et tunisiennes votaient une quinzaine d'années avant les Suissesses, ou que l'IVG avait été légalisée en Tunisie quelques années avant de l'être en France, pour ne prendre que quelques exemples. Tout cela ne signifie pas que ces pays sont autant de paradis féministes débarrassés du patriarcat évidemment, mais devrait inciter à un peu plus de prudence lorsque les pays chrétiens veulent faire la leçon à leurs voisins musulmans sur les droits des femmes et sur l'égalité des sexes. Les révolutions de ces derniers mois et l'activisme politique très important des femmes tunisiennes et égyptiennes ont montré l'inanité de cette prétendue "avance" occidentale. Ne serait-ce que pour son impact symbolique déterminant, cet élément doit être salué.

Il faut maintenant relever que cette activité politique semble avoir été suivie d'un retrait relatif, par exemple en Tunisie où le nouveau pouvoir ne compte pas



Et de trois?

Une lutte économique

Dans les révolutions qui secouent les régimes arabes, il ne faut pas oublier l'importance des mouvements de travailleuses-eurs qui, en Tunisie comme en Égypte, ont porté un coup décisif aux pouvoirs en place, en conduisant des grèves qui ont paralysé les deux pays et considérablement affaibli l'appareil d'État. Cela fait plusieurs années que ces pays traversent régulièrement de graves crises sociales, à cause de conditions de travail déplorables, d'une inflation galopante et d'un accroissement très sensible des inégalités. Ce que l'on oublie, c'est que les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient ont subi les conséquences de la crise économique et financière de 2008 avec autant de violence que les économies les plus développées mais sans les protections sociales que ces dernières connaissent, ce qui a profondément affecté leurs populations, et pas seulement les secteurs les plus pauvres.

Dans l'empressement à célébrer les événements en Tunisie, en Égypte, au Bahreïn et ailleurs, les éditorialistes ont souvent pris soin de masquer les nombreux points de convergence entre la situation de ces pays et celle qui s'installe en Europe et aux États-Unis. On ne relève que la différence la plus évidente – là des dictateurs, potentats inamovibles depuis des décennies, ici des régimes représentatifs dont le cours est marqué par des élections régulières – sans se rendre compte, premièrement, que les inégalités et la corruption que dénoncent les insurgé-e-s gangrènent aussi les pays occidentaux, et deuxièmement que la critique radicale du pouvoir qui s'exprime sur la rive sud de la Méditerranée n'est pas moins pertinente sur sa rive nord. AC

POLITIQUE

Un groupe socialiste de réflexion et d'action

Le 29 janvier dernier, à l'invitation des camarades Franco Cavalli et Carlo Sommaruga, s'est tenue à Olten une réunion visant à fédérer diverses actions au sein de la gauche du PSS. Une trentaine de camarades étaient présents. L'impulsion ayant conduit à la constitution d'une telle réunion se trouvait notamment dans la «mise en œuvre à reculons» du nouveau programme du parti adopté à Lausanne en octobre, ainsi que dans les demandes de certaines sections de «revenir» sur cette adoption.

COMPRENDRE LA FAIBLESSE DE LA GAUCHE

Le première partie de la séance a été consacrée à un exposé, suivi d'un débat, de la journaliste Mona Chollet. D'après elle, la crise de la gauche tient d'abord à une crise d'hégémonie intellectuelle. La droite a réussi ces vingt dernières années à imposer ses propres mythes, à commencer par ceux de la réussite individuelle et de l'esprit d'entreprise. Au sein même du parti socialiste, les mythes néolibéraux ont colonisé les représentations. Pour Mona Chollet, nous devons impérativement créer un nouvel imaginaire de gauche qui fixe de nouveau l'émancipation collective comme l'un des buts premiers du socialisme.

Les camarades Marina Carrobio et Willy Spieler ont

ensuite rendu compte de la manière dont la direction du parti, suite au congrès de Lausanne et aux réactions médiatiques négatives qu'il a suscitées, a cherché à atténuer les victoires de l'aile gauche du parti. La plateforme électorale qui doit traduire en propositions concrètes les points fondamentaux du nouveau programme est en retrait par rapport à ce qui a été gagné à Lausanne (voir l'article ci-contre).

UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE

Finalement, Vasco Pedrina a proposé un exposé sur les stratégies syndicales européennes en réponse à la crise économique. Alors que certain-e-s cherchent à «renationaliser» les luttes, la situation ac-

tuelle devrait nous conduire à accroître la solidarité internationale et européenne, et organiser à cette échelle une réponse syndicale.

La richesse des débats, le besoin lancinant d'avoir des espaces pour la gauche du parti, et des lieux de formation et de diffusion des idées socialistes, conduisent les organisateurs de la journée à proposer de maintenir un réseau de la gauche du parti. *Pages de gauche* entend bien continuer à fournir son appui à un tel travail d'éducation militante et de mise en réseau de la gauche socialiste et tiendra ses lectrices-eurs informés des prochaines initiatives de celle-ci.

Romain Felli

PARTI SOCIALISTE SUISSE

Pas de pétrole, mais des plateformes!

Alors que le nouveau programme du parti, formellement adopté au Congrès de Lausanne en octobre 2010, n'a toujours pas été publié, et alors que cette non-publication semble témoigner d'une forme de légèreté vis-à-vis du vote de l'assemblée la plus démocratique du parti, la direction, en convoquant à Zurich, pour le 26 mars, un nouveau Congrès propose une «plateforme électorale» en dix points. Celle-ci vise à traduire en mesures concrètes la nouvelle orientation décidée à Lausanne et à fournir un appui pour les élections fédérales à venir. Ce genre d'exercice est périlleux, et, si chacune des dix mesures proposées est en soi défendable, il se dégage de ce document une espèce de malaise.

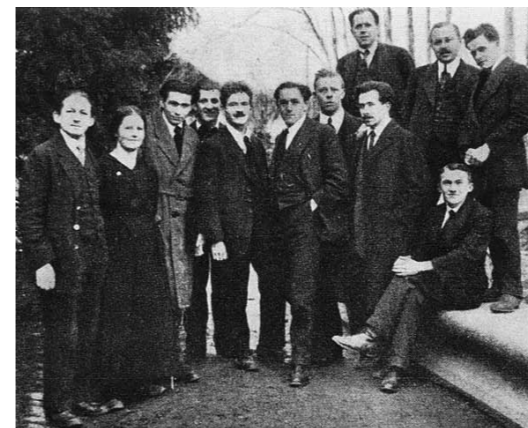
Où donc est passée la «démocratie économique» censée constituer la colonne vertébrale du nouveau pro-

gramme? La dixième mesure de la plateforme électorale demande à renforcer la «place économique» contre la «place financière», bref à préférer les patron-ne-s du secteur des machines à celles-ceux de la finance. Tout cela est bel et bon, mais où sont passés les coopératives, la renationalisation des services publics, la socialisation du sol, le renforcement du pouvoir des syndicats, la réduction du temps de travail?

Tout se passe donc comme si, après un excès «gauchiste» à Lausanne, les choses sérieuses reprenaient leurs cours à Zurich. Au moment où l'histoire, au travers des pays arabes, nous mord la nuque, la direction du parti semble convaincue que le vieux monde est là pour rester et que surtout, comme on dit chez nous «on ne voudrait pas déranger!».

Romain Felli

La gauche du PSS en 1917





Un député
UDC vau-
dois enlevé
en Afrique

EN BREF

Révolution

Entendu à la manif contre Kadhafi à Lausanne: «pour la démission d'un tyran qui contrôle les médias, qui est au pouvoir depuis trop longtemps et qui y est arrivé à la suite d'une révolution verte». Ils veulent le départ de Brélaz?

Poissons

Pascal Holenweg nous déclare: je ne suis pas un bobo, et c'est m'ancois!

Suzette à l'anis

Suzette Sandoz souffre d'Alzheimer. Elle ne se souvient plus de 1971.

L'Afrique compliquée

La question que se pose l'UDC après le rapt d'un de ses membres au Togo: «Y'a encore bon Banania?».

Cinéma, cinéma

En tête du box-office français depuis plusieurs semaines: *MAM, j'ai raté l'avion!*

Relativisme

Mea culpa de la radicale Marlène Bérard, critiquée pour s'être couverte d'un voile: «la prochaine fois, je prendrai seulement une veste».

Télévision

La prochaine émission de *Passe-moi les jumelles* sera consacrée aux côtes corses, nous annonce la TSR.

Le PDC se transcende

Darbellay déclare: «Le respect de la création fait partie de notre programme depuis 2000 ans» (*sic*).

SALLE DES POINGS PERDUS

Une étoile est passée

Ce mois-ci, *Pages de gauche* se devait de prendre position dans la cabale médiatique dont a été victime l'éminente épistémologue mondialement reconnue pour son expertise en égyptologie, en criminologie et en politologie, qui a de par sa carrière convaincu tous les spécialistes de ses compétences incomparables dans l'enseignement supérieur, elle a été la fondatrice de *MIS Trend*, l'institut de recherches économiques et sociales qui n'utilise pas les concepts éculés de la sociologie, c'est elle qui nous gratifie encore chaque semaine de la quintessence de sa philosophie dans une chronique où la hauteur de réflexion confine au génie, elle encore qui, magnanime, a su cristalliser la complexité conceptuelle de sa pensée en nous dispensant ses trésors d'instruction, elle toujours qui a su s'entourer du soutien des grands révolutionnaires de la pensée contemporaine que sont, entre autres, les Windisch, Décaillet, Derder, Poncet et Barraud; nous voulons parler de Marie-Hélène Miauton (MHM pour les intimes), injustement et sournoisement attaquée par une vile lettre de lecteur abjecte et infâmante. Nous tenons donc à saluer une consœur estimée et une personnalité romande qui, lorsqu'elle se retirera, laissera assurément un grand vide derrière elle. SS

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne